

Compte rendu de séance

Séance du 9 Mars 2017

L' an 2017 et le 9 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de
MINIOT Jacques Maire

Présents : Mr MINIOT Jacques, Maire, Mmes : BAUDUIN Jacqueline, LABOISSE Jeanne-Marie, LEMOINE Béatrice, OLIVIER Sandrine, PAVY Madeleine, SLOMINSKI Michaëlle, TONNOIR Laëtitia, WOZNY Isabelle, MM : BILLET Jean-Michel, BRASSEUR Francis, DAUTREMEPUIS Henri, DEGRUGILLIERS Yves, DELHOMEZ Jacques, PRUVOST Marcel, WILLEMETZ Daniel

Excusés ayant donné procuration : Mme BOITEL Christelle à Mr PRUVOST Marcel, M. DUQUESNOY David à Mr MINIOT Jacques

Excusé : M. MAGNIEN Julien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 28/02/2017

Date d'affichage : 28/02/2017

A été nommé secrétaire : Mme TONNOIR Laëtitia

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Avenant n°1 au marché de travaux conclu avec la Sté VERRIER(énergie) lot n°2 pour l'aménagement du centre bourg - 2017_13D

Acquisition de plein droit d'un bien vacant sans maître - 2017_14D

Indemnités de fonction au maire et aux adjoints - 2017_15D

Participation du Centre de Loisirs Sans Hébergement au séjour scientifique et de pleine nature 2017 en Haute Vallée de la Lawe(Bajus) - 2017_16D

Aide financière Paroisse St pierre et St Martin en Artois- 2017_17D

Ludothèque: Convention entre l'association Eclipse à Liévin et la commune de Maisnil-les-Ruitz - 2017_18D

Avenant n°1 au marché de travaux conclu avec la Sté VERRIER(énergie) lot n°2 pour l'aménagement du centre bourg

réf : 2017_13D

Considérant la délibération du n°2016-33D1 du 10.08.2016 relative à l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu d'approuver l'avenant n°1 pour le lot n°2- Rénovation de l'éclairage public-Economie d'énergie-enfouissement des réseaux attribué à l'entreprise VERRIER .

Cet avenant prend en compte le remplacement des luminaires équipés de lampes cosmo à décharge par des luminaires LED, deux branchements complémentaires ainsi que l'enfouissement des réseaux sur 60 m rue de la Cabine.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques suivantes

Lot et Entreprise	Montant HT base	Avenant	Nouveau Montant	variation
02 VERRIER(énergie)	153 369.80€	19 587.30€	172 957.10€	12.7712%
TVA 20%	30 673.96€	3 917.46€	34 591.42€	
TOTAUX T.T.C	184 043.76€	23 504.76€	207 548.52€	

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 07.03.2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux " Aménagement du Centre Bourg" comme détaillé ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 .

Vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Acquisition de plein droit d'un bien vacant sans maître

réf : 2017_14D

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et L1123-2

Vu le Code civil, notamment son article 713,

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens; Il expose que la propriétaire de l'immeuble situé à Maisnil-les-Ruitz , 4 rue de l'Eglise section AC 568 d'une contenance de 369m² est décédée il y a plus de trente ans . Il a par ailleurs obtenu du service de la publicité foncière l'assurance que le dernier propriétaire est bien ROUSSELLE Germaine décédée le 05.09.1981 .

Considérant que la propriétaire du terrain cadastré section AC 568 , d'une contenance de 369m² est décédée depuis plus de 30 ans et qu'aucun successible ne s'est fait connaître,

Il est demandé au conseil municipal d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités , et à signer toutes les pièces relatives à l'acquisition de plein droit de ce terrain;

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité , décide en application des raisons invoquées, d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code Civil;

Vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Indemnités de fonction au maire et aux adjoints

réf : 2017_15D

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 modifie le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique. De ce fait l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, lequel sert de référence au calcul de l'indemnité de fonction des élus, se voit modifier et passe donc de 1015 à 1022 au 1er janvier 2017, puis à l'indice 1028 au 1er janvier 2018.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer :

- les indemnités du Maire au taux maximum, soit 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, avec effet du 1er janvier 2017 ;
- les indemnités des Adjoints au maire au taux maximum, soit 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, avec effet du 1er janvier 2017.

Vote à la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Participation du Centre de Loisirs Sans Hébergement au séjour scientifique et de pleine nature 2017 en Haute Vallée de la Lawe(Bajus)

réf : 2017_16D

Monsieur le Maire présente le projet de convention portant sur le séjour scientifique et de pleine nature à Bajus pour les jeunes âgés de 11 ans révolus à 17 ans.

L'agglomération d'Artois Comm prend à sa charge la majorité des prestations et charges, toutefois une participation financière communale de 40€ est demandée par jeune inscrit à ce séjour ainsi que les repas des animateurs -prestataires.

Le Conseil Municipal, après discussion,

- Accepte l'organisation ainsi que les modalités financières de ce séjour à Bajus(juillet ou août selon disponibilités) pour 2017

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention
Vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Aide financière Paroisse St Pierre et St Martin en Artois

Ref :2017_17D

Monsieur le Maire lit la demande de soutien financier de la paroisse St Pierre et St Martin

Le Conseil Municipal

- Est favorable à l'octroi d'une subvention de 200€ . Les conditions d'octroi seront vérifiées ;

Vote à l'unanimité (pour : 17 contre : 1 abstentions : 0)

Ludothèque: Convention entre l'association Eclipse à Liévin et la commune de Maisnil-les-Ruitz

réf : 2017_18D

Il est proposé la convention de l'association "ECLIPSE "dans le cadre du projet de la LUDOTHEQUE 2017 " jeux et ateliers musicaux,. Le but est d'amener la ludothèque à penser, à créer; .

Ce projet destiné aux enfants et leurs parents aura pour finalité l'accompagnement à l'animation d'une lecture en son pour un spectacle de Noël. Le coût total du projet s'élève à 3 900€.

Le Conseil Municipal, après discussion

Accepte le projet présenté

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée avec l'Association " ECLIPSE"

Vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

Remplacement d'un personnel en arrêt de travail

- Mme BRUNET Adeline a été recrutée à l'école maternelle pendant la durée du congé maladie d'un agent communal .

Travaux

- Il est fait le bilan des travaux en cours sur la commune.

Conseils d'école de février

- Le compte rendu des conseils d'école " Maternelle et Primaire" est présenté

Repas des aînés

- Le repas des aînés aura lieu le 2 avril 2017.

Cimetière-Colonne du souvenir

- La colonne du souvenir est un monument destiné à recevoir les plaques gravées au nom des défunts dont les cendres ont été dispersées. Ces plaques marbrées, de couleur noire sont à disposition des familles en mairie ;

Election du président de la République

- Les permanences des conseillers municipaux pour les deux tours de l'élection du président de la république sont mises en place.

Jury d'assises

Trois électeurs de la commune ont été tirés au sort pour constituer la liste communale préparatoire de la liste annuelle des jurés 2018

Séance levée à: 20 :45